



2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE

N° 2016/O2/063

**REPONSE DE M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller Exécutif
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Karine CHINESI
Au nom du groupe «LE RASSEMBLEMENT»**

OBJET : Utilisation des reliquats de la dotation de continuité territoriale.

Cari Presidenti,
Cari cullegghi è culleghe

Madame la Conseillère,

Vous interrogez l'exécutif, et par la même, l'ensemble de la majorité territoriale sur les reliquats de l'enveloppe de continuité territoriale et sur leur utilisation.

Je vous en remercie car cela me permet, au nom de l'exécutif, d'effectuer les clarifications nécessaires et d'apporter des précisions utiles quant aux choix qui sont les nôtres. Et de montrer combien ces choix sont en rupture avec ceux effectués lors des mandatures passées, pour être au plus près des intérêts de la Corse et de son peuple.

Tout d'abord, je me permets de rappeler que « l'importance » des reliquats que vous évoquez est issu du travail et des propositions de notre majorité depuis son accès aux responsabilités en décembre dernier : 104 millions d'euros prévus en décembre 2015 par l'ancienne mandature et une situation de « surcompensation » notée par la commission européenne dans le maritime (Pas de discontinuité en janvier 2016), et 73,5 millions pour le contrat de subdélégation 2016 suite à un travail dense de contrôle et d'évaluation effectué « au plus près » par l'OTC, traduits par les deux avenants proposés par l'exécutif et adoptés par cette assemblée en février et mai 2016. Ce travail, cette gouvernance active, d'aucuns diraient la reprise en main par la Corse de ses prérogatives, va permettre à l'OTC d'avoir un excédent comptable constaté en fin d'exercice qui se situera entre 33 et 38 millions d'euros. C'est important en effet, et nous sommes plutôt satisfaits de ce travail.

Je tiens d'ailleurs à féliciter le directeur et l'ensemble du personnel de l'OTC pour l'effort remarquable fourni sur le dossier maritime.

Je veux d'ailleurs tordre le cou à la fable selon laquelle ce travail avait déjà été initié auparavant du fait de l'excédent comptable de l'OTC de 11 millions en 2015 : ce résultat comptable était issu de la sortie obligatoire du soutien financier au « service complémentaire » qui avait fait l'objet de condamnations suite à contentieux sur la CDSP 2007-2013, et des premières petites économies faites sur la DSP aérienne (4 millions d'euros). Mais les mécanismes de surcompensation voire de détournement d'objet de la DCT (Financement des coûts du Maghreb) étaient bien là et causes de potentielles dérives si nous n'y avions mis un terme à compter de Décembre 2015. La remise en ordre était plus que souhaitable.

Je rappelle que les dérives de gestion sur le plan de la DCT ne datent pas que de la dernière mandature puisque du temps « béni » de l'aide au service complémentaire, et de la privatisation rocambolesque de la SNCM, soit les années 2007 la DCT dans le maritime culminait à 130 Millions d'euros. Soit le double, quasiment d'aujourd'hui, sur le même périmètre. Je vous laisse le soin de faire le compte, c'est vertigineux.

Ensuite, nous rappelons que les mouvements à la baisse significatifs sur le plan des tarifs résidents et marchandises, notamment au travers des tarifs « export » et « export + », ont été réalisés en 2016 dans le cadre de l'actuelle DSP (ex : -13 à -40 % sur le tarif résident, de -54 à -64% sur les tarifs « export » et « export+ », -8% sur les matières premières consommables). La rupture est consécutive aux choix de notre gouvernance. Aucune baisse similaire n'avait été réalisée par le passé dans le cadre de la continuité territoriale.

Une réunion a d'ailleurs eu lieu avec les entreprises corses pour évoquer avec l'Etat la manière de régler le passif issu de l'ancien dispositif à l'export COFREMAR (9 millions d'euros !) ainsi que les modalités de mise en œuvre des nouveaux tarifs. Le monde économique est rassuré de constater que la CTC se comporte enfin en tant que chef de file sur ses compétences et fait œuvre de responsabilité par rapport aux entreprises insulaires. De leur propre aveu, ça change...

Lors des sessions plénières des 13 juillet et 6 Septembre derniers, nous avons largement évoqué, dans le cadre du modèle présenté du nouveau mode de gestion de la continuité territoriale, les mécanismes de baisse progressive et continue dans le temps sur les tarifs fret et résidents dans le maritime, y compris de manière plus accentuée pour certaines catégories (retraités). En effet, si vous revenez à la dense documentation fournie pour ces sessions, la maîtrise accentuée de la part de la CTC des modes d'exploitation et des investissements dans le cadre des SEMOP et SEM permet de créer naturellement un reliquat important et il n'y a pas concurrence dans les modes alternatifs de consommation de ce reliquat, entre une logique d'investissement élargie, y compris pour les projets économiques de l'intérieur, et les moyens nécessaires et justifiées pour poursuivre la baisse des tarifs.

Dans l'aérien, comme chacun sait ici, nous sommes liés par un contrat de DSP voté en février 2015 avec début de mise en œuvre au 1^{er} Mars 2016 jusqu'à 2020. Pour autant en relation avec l'ATC mais aussi avec l'entreprise délégataire Air Corsica, les CCI et d'autres compagnies aériennes, nous réfléchissons à un plan stratégique de développement des lignes aériennes vers la Méditerranée et l'Europe, mais aussi à l'évolution tarifaire possible sur les lignes de bord à bord. Cette réflexion et ces travaux nous conduiront à faire des propositions précises à cette Assemblée dès le début d'année 2017.

Nous notons enfin avec satisfaction l'évocation que vous faites du PLF 2017 et l'acquis enfin transcrit de la déspecialisation de la DCT.

L'exécutif a été à l'origine des propositions d'élargissement pour l'utilisation des reliquats de la DCT. La majorité territoriale n'a jamais caché son souhait de permettre à la CTC d'avoir la possibilité d'utiliser ce reliquat entre différents modes d'investissement outre ceux nécessaires dans les ports et aéroports. L'élargissement concerne aujourd'hui les infrastructures terrestres internes et les projets d'investissement économique correspondant à un projet de développement territorial, notamment dans l'intérieur et la montagne. Et ce, à notre demande, maintes fois exposée en session et en Comité de Massif. Le gouvernement a accédé à notre requête. C'est une victoire politique pour notre majorité. Mais plus encore pour cette collectivité et la Corse dans son ensemble. Elle vient compléter les premiers éléments. Ce qui était, là aussi, une chimère depuis 20 ans est devenu une réalité concrète du fait d'une action politique continue et cohérente.

Je rappelle en outre, que le Comité de Massif, enfin activé depuis la délibération adoptée de Mai 2016 adoptée par cette assemblée sur proposition du Conseil Exécutif, est une compétence exclusive de la CTC depuis le transfert de compétences issu de la Loi du 22 Janvier 2002. Qu'il n'a jamais été réuni sous les mandatures précédentes. Qu'il n'a donc pas pu mettre en œuvre ses missions et en particulier, celle visant à l'élaboration de schémas quinquennaux d'aménagement, de développement et de protection de la montagne avec la mobilisation de FNADT « montagne » et du FEDER dit de « massif ». Une perte sèche en héritage évaluée à 160 millions d'euros sur 15 ans...

Aujourd'hui, malgré le fait, que faute de mobilisation des exécutifs précédents, nous n'ayons pas de FEDER de massif dédié dans les PO FEDER 2014-2020, le Comité de Massif s'est déjà réuni à trois reprises (Olmi Cappella, Bucugnà, Livia) et des groupes de travail se sont mis en marche pour présenter le premier Schéma « Montagne » au mois de Janvier 2017 à cette Assemblée.

Entre temps, nous avons obtenu l'inscription dans la nouvelle loi Montagne, de la Corse Ile-Montagne ouvrant la voie à des adaptations en moyens pour la santé, l'éducation, la fiscalité, et le fait de rehausser le FNADT « montagne ». Pour le FEDER de massif il faudra que cela se traduise dans le prochain PO FEDER.

Le premier schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne 2017-2022 reposera sur une logique de mutualisation des fonds mobilisables actuellement (FEDER, FEADER, DETR, PEI, fonds CTC...) y compris, en complément, des parts de reliquats de DCT. Cela conformément à la délibération de Mai 2016.

Les reliquats annuels peuvent être évalués de manière très prudente entre 20 et 30 millions d'euros.

Envisager de mobiliser sur ce reliquat, selon les besoins du schéma, entre 5 à 7 millions d'euros par an, en plus des éventuelles sources de financement complémentaires évoqués plus haut n'est pas « risqué » mais bien souhaitable eu égard aux besoins d'aménagement, j'allais dire de rattrapage, des territoires de l'intérieur et de la montagne. Je n'évoquerais que les seuls sujets des refuges du GR20, des estives pour nos bergers, ou encore des maisons de santé, pour se rendre compte de l'intérêt central de cette méthode. Sur ces problématiques, l'ensemble des conseils exécutifs travaillent de concert.

Le reste du reliquat sera quant à lui mobilisable, pour partie, aux investissements de transports internes et aux Ports et Aéroports sur lesquels nous afficherons une trajectoire claire dans la mesure où un PPI 2017-2025 sera présenté à cette Assemblée en début d'année. Là aussi, un petit rappel, les comités de suivi des concessions portuaires et aéroportuaires entre propriétaire (CTC), et concessionnaires (CCI) ne s'étaient réunis qu'une seule fois en 2008 depuis le transfert des infrastructures en 2002 de l'Etat à la CTC ...Cela en dit long sur l'absence de rationalisation et de connexion sur le plan des investissements par le passé (absence de multi modalité par exemple...)...Nous les avons déjà réunis, pour notre part, à quatre reprises depuis 1 an...

Enfin, la part du reliquat « épargné » pour poursuivre le mouvement à la baisse sur les tarifs est prévu comme déjà indiqué. Il va de soi que nous n'avons jamais évoqué le fait d'utiliser la DCT pour la DSP Corso-Sarde qui naîtra dans l'année 2017... Cette question est sans objet vu le faible montant de contribution et la mutualisation entre les régions partenaires.

Nous sommes désormais en bonne voie pour créer les conditions d'un modèle d'investissement vertueux autour de la dotation de continuité territoriale.

Vi ringraziu,